

Comité exécutif du conseil multidisciplinaire

Date et heure

Le 30 mars 2023, de 13 h à 16 h 30

Lieu, adresse et salle

Rencontre par Microsoft Teams

Présences :	Bernard Cyr	Directeur général adjoint aux programmes de santé physique générale et spécialisée
	Mireille Denis	Physiothérapeute, DSMREU
	Ève Dulude	Agente de planification, de programmation et de recherche, DSMREU
	Marie-Ève Frégault	Secrétaire-trésorière, éducatrice, DPD
	Philippe Gribreauval	Président-directeur général
	Geneviève Grondin	Ergothérapeute, DPD
	Hélène Lamalice	Directrice, DSMREU
	Cynthia Lavoie	Présidente, Technicienne en éducation spécialisée, DPD
	Valérie Lecavalier	Vice-présidente, audiologiste, DPD
	Julie Leduc	Travailleuse sociale, DSHAPPA
	Mélissa Leduc	Ergothérapeute, DSMREU
	Benoît Lemieux	Kinésiologue, DSHAPPA
	Sophie Morgentaler	Responsable des communications, archiviste médicale, DPSCS
	Jennifer Mascitto	Directrice adjointe par intérim – volet qualité et évolution de la pratique, DSMREU
	Guylaine Sarrazin	Agente de relations humaines, DPSMD
	Marie-Ève Vigneault	Travailleuse sociale, DPSMD
Absent(s) :	Sylviane Gratton	Travailleuse sociale, DPJASP
Invité(s) :	Léa Lavoie-Rebelo	Conseillère cadre en amélioration continue et gestion des projets, DQEPE
	Audrey-Maude Mercier	Conseillère cadre au partenariat avec les usagers et à l'éthique clinique, DQEPE
	Éloïse Tougas-Leclerc	Chef de service en amélioration continue de la performance et du bureau de projet, DQEPE

1. Ouverture de la réunion et vérification du quorum

La rencontre débute à 13 h 01. Le quorum est atteint.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté avec les ajouts suivants :

1. Ouverture de la réunion et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Points statutaires :
 - 3.1. Mot du président-directeur général
 - 3.2. Mot du directeur général adjoint aux programmes de santé physique générale et spécialisée
 - 3.3. Mot de la directrice de la DSMREU
 - 3.4. Mot de la présidente du CECM
 - 3.5. Collaboration avec la DSMREU volet QEP
4. Point de décisions / d'orientation
 - 4.1. Autoévaluation du conseil multidisciplinaire
 - 4.2. Sondage
 - 4.3. Rapport annuel
 - 4.4. Demande d'octroi de statut de chercheur dans l'établissement à M. Jean-François Pelletier
 - 4.5. Suivi de la pratique des kinésiologues
 - 4.6. Demande d'avis/recommandation – Port du masque
 - 4.7. Durée des mandats
 - 4.8. Secrétaire et président d'élection
 - 4.9. Assemblée générale annuelle (AGA)
 - 4.10. ACMQ – Activité du comité de pairs du 19 avril 2023
5. Suivis des rencontres du comité exécutif du conseil multidisciplinaire
 - 5.1. Dépôt procès-verbal de la rencontre du 2 février 2023
 - 5.2. Suivis découlant de la rencontre du 2 février 2023
6. Présentation des dossiers avec invités
 - 6.1. Projets focus
 - 6.2. CECO – Détresse éthique
7. Salle de pilotage
 - 7.1. Suivis découlant des rencontres antérieures
 - 7.2. Comité de pairs
 - 7.3. Comité de communication
 - 7.4. Comité de maintien des compétences professionnelles
 - 7.5. Comité sondage
 - 7.6. Comité de gestion des risques
 - 7.7. Comité stratégique de prévention et de contrôle des infections
 - 7.8. Comité de coordination des outils cliniques
 - 7.9. Comité de l'AGA et semaine des professionnels
 - 7.10. Comité de rétention du personnel
 - 7.11. Comité de démarche qualité
 - 7.12. Comité reconnaissance du personnel et qualité de vie au travail
 - 7.13. Comité de démarche qualité
 - 7.14. Comité reconnaissance du personnel

7.15. Comité consentement (temporaire)
7.16. Budget
7.17. Bons coups des membres
8. Dépôt de documents
8.1. Soins buccodentaires – Courriels de réponse
8.2. Nouvelle demande d'avis – Rôle de PREC
8.3. Cotisation annuelle à l'ACMQ des CM pour 2023-2024
8.4. Règlement portant sur la procédure d'élimination de dossiers ou de parties de dossiers d'un usager
9. Affaires nouvelles
10. Date de la prochaine rencontre : 18 mai 2023
11. Clôture de la séance

3. Points statutaires	ACTION / SUIVI
3.1. Mot du président-directeur général	
Dépôt du nouveau projet de loi 15 : Un Projet de loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace (PL 15) a été déposé à l'Assemblée nationale du Québec (ANQ). Ce Projet de Loi vise à implanter une nouvelle culture centrée sur les usagers. S'il est adopté par l'ANQ, il apportera des changements au sein du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS) et du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), entre autres, par le renforcement de la gestion de proximité et par la création de Santé Québec. En effet, l'agence Santé Québec se verra confier la coordination de l'ensemble des opérations du RSSS. L'appellation des CISSS et CIUSSS sera appelée à disparaître, pour laisser place à celle de Santé Québec, suivi du nom de la région (ex. : Santé Québec Montérégie-Ouest). Les conseils d'administration disparaîtront également et seront remplacés par des conseils d'établissement. Ceux-ci auront des responsabilités en termes de redditions de compte pour les soins et services. Le conseil interdisciplinaire sera créé et coordonnera toute la trajectoire de soins. Ce conseil regroupera divers conseils, dont le conseil multidisciplinaire. M. Gribreauval affirme que le but du projet de loi est que chaque volet global de la santé soit couvert par une direction fonctionnelle qui en aura la responsabilité. Par exemple, la DSIEU et la DSMREU relèveront dorénavant de M. Gribreauval directement, comme c'est déjà le cas avec la DSPEM. Une direction des services sociaux, relevant également de lui, devrait être instaurée. M. Gribreauval sera donc aux commandes pour les aspects cliniques. Toutefois, certaines discussions devront avoir lieu pour clarifier certains aspects qui demeurent encore un peu flous et qui insécurisent les membres du comité exécutif quant à l'avenir du conseil multidisciplinaire. Au niveau de l'échéancier, plus de 1200 articles devront être revus. Des consultations sont à venir à cet effet. De six à huit mois sont également prévus pour mettre l'agence Santé Québec en place si le projet de loi est adopté. Il est évident que certains ajustements devront être faits, mais M. Gribreauval rassure les membres du comité exécutif en mentionnant que le fond et la philosophie restent les mêmes. M. Gribreauval voit les changements d'un bon œil et il est d'avis que cela suit une logique évidente. Il est important de retenir que l'agence de Santé Québec sera une alliée. Agrément Canada : Cette accréditation concerne les directions sous M. Dominique Pilon, directeur général adjoint aux programmes sociaux, de réadaptation et de soutien à l'autonomie des personnes âgées (programmes jeunesse et activités de santé publique, déficiences, hébergement pour les aînés, soutien à domicile, santé mentale et dépendance). M. Gribreauval remercie les gens, qui ont	

travaillé avec beaucoup de professionnalisme et d'énergie en prévision de cette visite. Les notes obtenues lors du passage l'équipe d'Agrément Canada sont passablement intéressantes. La rétroaction de cette visite est prévue d'ici une ou deux semaines. Maison des aînés et alternative de Châteauguay : La construction de cette maison a pris du retard. Ce n'est pas le retard en lui-même qui préoccupe M. Gribbeauval, mais bien les impacts de ce retard sur la population.	
3.2. Mot du directeur général adjoint aux programmes de santé physique générale et spécialisée	
Dépôt du nouveau projet de loi 15 : M. Bernard Cyr est fier de pouvoir dire que la Direction des services multidisciplinaires est maintenant obligatoire selon le nouveau projet de loi. Auparavant, seules la Direction des soins infirmiers et la Direction des services professionnels étaient intégrées à la loi. Il est d'avis que cela légitimise l'importance des professionnels dans l'organisation et démontre la volonté du ministre à cet égard. Selon lui, cela permettra au conseil multidisciplinaire de prendre un certain élan et de faire avancer les choses.	
3.3. Mot de la directrice de la DSMREU	
Dépôt du nouveau projet de loi 15 : Madame Hélène Lamalice mentionne que les tables nationales de coordination des services multidisciplinaires avaient été annulées par le MSSS au début de la pandémie, bien qu'elles soient maintenant remises en place. Madame Lamalice est très contente de pouvoir dire que ces tables seront maintenant obligatoires avec le nouveau projet de loi 15. Les Directions des services multidisciplinaires seront une partie prenante, au même titre que la Direction des soins infirmiers et la Direction des services professionnels.	
3.4. Mot de la présidente du CECM	
Événement des 3 conseils multidisciplinaires CISSS de la Montérégie : Madame Cynthia Lavoie informe les membres du comité exécutif du conseil multidisciplinaire que la date du 22 novembre en matinée a été retenue pour l'événement des 3 conseils multidisciplinaires de la Montérégie. Elle invite d'ailleurs les gens à mettre cette date à leur agenda. Cet événement se tiendra en format virtuel afin que tous puissent y participer. Il est à noter qu'une augmentation du nombre de participants a été demandée cette année étant donné que la limite de participants a vite été atteinte l'an passé. Certaines thématiques ont été ciblées pour cet événement : 1. Les multiples visages de l'intervention en 2023 – regard sur les réalités actuelles (LGBTQ2+); 2. Les technologies en réadaptation; 3. Le décroisement des pratiques. Un appel à tous sera fait pour trouver des professionnels qui ont une expertise sur un de ces trois thèmes et qui seraient intéressés à participer comme conférencier ou partenaire. <u>Madame Hélène Lamalice propose qu'un courriel contenant toutes les informations lui soit envoyé afin qu'elle puisse le partager. Madame Jennifer Mascitto accepte également de partager l'information avec les équipes de son volet.</u> Madame Lamalice suggère l'atelier DEI (diversité, équité et inclusion), qui a été fait dans plusieurs comités de gestion de l'organisation jusqu'à maintenant. Elle croit que certains éléments, ou l'atelier en entier, pourraient être utilisés dans le cadre de la première thématique. <u>Un suivi sera fait pour obtenir plus d'informations sur cet atelier.</u>	SUIVI : Hélène Lamalice / Jennifer Mascitto SUIVI : Cynthia Lavoie
3.5. Collaboration avec la DSMREU volet QEP	
Madame Jennifer Mascitto fait un survol des projets du volet QEP de la DSMREU. Elle indique que 97 projets sont en cours. Plusieurs d'entre eux se font en collaboration avec la DPD, puisqu'il s'agit d'une grande direction, ainsi qu'avec la DSHAPPA et la DSSADG. Également, 18 projets sont en attente et il y a huit projets pour lesquels une évaluation est à venir.	

Madame Mascitto explique de manière plus exhaustive trois projets pour lesquels les membres du comité exécutif du conseil multidisciplinaire voulaient obtenir de plus amples renseignements : Rapport professionnel disciplinaire : Le document est finalisé et disponible sur l'intranet depuis juillet. Processus clinique à la DPD : Les formations sont en place et s'implantent bien. <u>Le plan d'implantation sera d'ailleurs envoyé par Madame Mascitto aux membres du comité exécutif.</u> Tenue de dossiers : Il n'y a pas beaucoup d'avancement sur ce dossier. Ce dernier ne relève pas de la DSMREU uniquement et se fait en collaboration avec les archives. Les travaux sont en attente pour le moment.	SUIVI : Jennifer Mascitto
---	---------------------------

4. Points de décision / d'orientation	ACTION / SUIVI
4.1. Autoévaluation du conseil multidisciplinaire	
Chaque année, les comités et conseils professionnels institués par le conseil d'administration se doivent de remplir un questionnaire d'autoévaluation quant à leur fonctionnement. Après avoir transmis le questionnaire à tous les membres du comité exécutif du CM pour qu'ils remplissent de façon individuelle, la rétroaction des résultats est présentée aux membres du comité afin de partager les conclusions, de préciser la compréhension des résultats, d'identifier les priorités d'action et d'étayer un plan d'action. Ainsi, sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU, à l'unanimité, d'adopter, tel que présenté, le questionnaire d'autoévaluation du fonctionnement des comités et des conseils professionnels institués par le conseil d'administration pour le comité exécutif du conseil multidisciplinaire. <u>Les résultats de l'analyse des réponses au questionnaire d'autoévaluation sera transmis d'ici le 6 mai 2023 à la conseillère cadre au bureau du président-directeur général – volet CA pour dépôt au conseil d'administration du CISSS de la Montérégie-Ouest.</u>	SUIVI : Cynthia Lavoie / Lyzanne Montpetit
4.2. Sondage	
Le sondage a été complété par les membres du conseil multidisciplinaires. Les résultats ont d'ailleurs été partagés aux membres du comité exécutif. La prochaine étape est l'analyse de ces résultats par le comité sondage. Certaines recommandations pourront être faites et certains constats seront inclus dans le plan d'action de l'année prochaine.	
4.3. Rapport annuel	
La rédaction du rapport annuel est en cours. Le document sera disponible à la prochaine rencontre du 18 mai 2023.	
4.4. Demande d'octroi de statut de chercheur dans l'établissement à M. Jean-François Pelletier	
Le cadre de référence ministériel pour la recherche avec des participants humains stipule que : « Toute personne désirant réaliser des activités de recherche sous les auspices d'un établissement doit détenir : un statut de chercheur dans les autres cas, notamment lorsqu'il s'agit d'un employé de l'établissement ou d'une autre personne. La DSMREU, auteure de la politique et de la procédure visant l'octroi d'un statut de chercheur ou de privilèges de recherche au CISSS de la Montérégie-Ouest a reçu une demande le 24 janvier 2023 de la part de M. Jean-François Pelletier afin de se voir octroyer un statut de chercheur dans l'établissement.	

Le guichet unique de la recherche est en attente de la soumission du projet « Effets de l'entraide animée par des pairs aidants » par le chercheur principal afin de l'autoriser au CISSS de la Montérégie-Ouest. Il est donc demandé aux membres du comité exécutif du conseil multidisciplinaire de recommander au conseil d'administration l'octroi d'un statut de chercheur à M. Jean-François Pelletier. Après discussion, CONSIDÉRANT QUE toute personne désirant réaliser des activités de recherche sous les auspices d'un établissement du RSSS doit détenir : • un statut de chercheur dans les autres cas, notamment lorsqu'il s'agit d'un employé de l'établissement ou d'une autre personne.¹ CONSIDÉRANT QUE M. Jean-François Pelletier possède un doctorat en science politique avec une spécialisation en politique de santé mentale : « La politique de santé mentale du Québec » émis par l'Université du Québec à Montréal (Canada) en 2022; CONSIDÉRANT QUE M. Jean-François Pelletier possède un bagage académique postdoctoral; CONSIDÉRANT QUE M. Jean-François Pelletier a une expérience solide en recherche (direction d'étudiants, publications scientifiques, demandes de subventions); CONSIDÉRANT QUE M. Jean-François Pelletier a complété les formations requises à la demande d'octroi; CONSIDÉRANT QUE le fort intérêt pour la recherche démontré par M. Jean-François Pelletier dans l'exercice de ses fonctions à titre de spécialiste en activités cliniques, pair-aidance, proches accompagnateurs, primauté de la personne à la Direction des programmes de santé mentale et dépendance; CONSIDÉRANT que M. Philippe Gribeauval, président-directeur général, recommande, par la signature du Formulaire de demande d'octroi de statut de chercheur découlant de la <i>Procédure visant l'octroi d'un statut de chercheur ou de privilèges de recherche au CISSS de la Montérégie-Ouest</i>, l'octroi d'un statut de chercheur à M. Jean-François Pelletier; Il est recommandé d'octroyer à M. Jean-François Pelletier le statut de chercheur au CISSS de la Montérégie-Ouest. Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU, à l'unanimité, que le comité exécutif du conseil multidisciplinaire du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest recommande, en date du 30 mars 2023, au conseil d'administration, l'octroi d'un statut de chercheur au sein de l'établissement à M. Jean-François Pelletier pour toute la durée du projet, soit d'un maximum de 3 ans au terme de quoi le statut pourra être soumis pour un renouvellement avant échéance.	
4.5. Suivi de la pratique des kinésiologues Les membres du comité exécutif du conseil multidisciplinaire estiment que la demande de recommandation en lien avec la pratique des kinésiologues est terminée. La réponse de M. Valérie Creo reçue le 23 février 2023 est considérée comme un suivi à la demande initiale. <u>Une réponse sera envoyée à madame Creo par le comité exécutif du conseil multidisciplinaire</u>, puis une autre sera envoyée par la DSMREU.	SUIVI : Cynthia Lavoie

¹ MSSS. (2020). Cadre de référence ministériel pour la recherche avec des participants humains. MSSS. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002696/>

Une rencontre a eu lieu avec madame Louise Harvey, chef de service Qualité de la pratique clinique pour présenter le plan d'action. Il est à noter que M. Benoit Lemieux, en tant que kinésiologue et membre du comité exécutif du conseil multidisciplinaire, sera invité aux rencontres subséquentes également pour vérifier que le processus est sans faille.	
4.6. Demande d'avis/recommandation – Port du masque	
Avec le changement des mesures sanitaires en lien avec le port du masque, cette demande est considérée comme terminée.	
4.7. Durée des mandats	
Pour éviter que tous les postes tombent en élections au même moment, les membres du comité exécutif proposent qu'à chaque processus électoral, soit aux deux ans, que six ou sept postes réguliers, en alternance, deviennent des postes vacants à combler avec le processus électoral. Bien qu'il a été suggéré lors de la dernière rencontre que six postes soient libérés en prévision du processus électoral, ce nombre s'élèvera plutôt à sept. Les sept postes suivants seront donc libérés : 1. Julie Leduc 2. Benoît Lemieux 3. Marie-Ève Vigneault 4. Cynthia Lavoie 5. Ève Dulude 6. Mireille Denis 7. Sophie Morgentaler Puisque les mandats des six autres officiers se terminent en 2023, il est proposé de prolonger de deux ans les mandats suivants : 1. Marie-Ève Frégault 2. Sylvianne Gratton 3. Geneviève Grondin 4. Valérie Lecavalier 5. Mélissa Leduc 6. Guylaine Sarrazin De cette façon, la moitié de l'exécutif actuel poursuivra son mandat jusqu'en 2025. Ceci favorisera la continuité des travaux en cours. Après discussion, CONSIDÉRANT que les mandats de madame Marie-Ève Frégault, madame Sylvianne Gratton, madame Geneviève Grondin, madame Valérie Lecavalier, madame Mélissa Leduc et madame Guylaine Sarrazin à titre de membres du comité exécutif du conseil multidisciplinaire (CECM) sont arrivés à échéance; CONSIDÉRANT que madame Marie-Ève Frégault, madame Sylvianne Gratton, madame Geneviève Grondin, madame Valérie Lecavalier, madame Mélissa Leduc et madame Guylaine Sarrazin ont manifesté un intérêt à poursuivre leur implication au CECM;	

CONSIDÉRANT que toute vacance à un poste de membre élu au CECM est pourvue par résolution des membres de ce comité demeurant en fonction pour la durée non écoulée du mandat du membre à remplacer; CONSIDÉRANT que les membres doivent s'assurer de respecter les critères de l'article 3.1 du Règlement sur la régie interne du conseil multidisciplinaire du CISSS de la Montérégie-Ouest en comblant le poste. Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU, à l'unanimité, de poursuivre les mandats de madame Marie-Ève Frégault, madame Sylvianne Gratton, madame Geneviève Grondin, madame Valérie Lecavalier, madame Mélissa Leduc et madame Guylaine Sarrazin à titre de membres du comité exécutif du conseil multidisciplinaire du CISSS de la Montérégie-Ouest, et ce, pour une durée de deux (2) ans.	
4.8. Secrétaire et président d'élection <u>Nomination du (de la) président(e) et du (de la) secrétaire d'élection</u> Après discussion et, CONSIDÉRANT que l'élection des membres du CECM doit se tenir au moins cinq (5) jours ouvrables avant la tenue de l'assemblée générale annuelle; CONSIDÉRANT qu'au plus tard quarante-cinq (45) jours avant la tenue de l'élection, le CECM nomme, par résolution un président d'élection et un secrétaire d'élection; CONSIDÉRANT que le président d'élection et le secrétaire d'élection ne peuvent voter ni être candidats à l'élection pour laquelle ils agissent en qualité d'officiers d'élection. Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU à l'unanimité : • de procéder à la nomination de madame Lyzanne Montpetit comme présidente d'élection et de madame Pamela Déry comme secrétaire d'élection, et d'ainsi, débiter le processus électoral pour l'élection des membres du comité exécutif du conseil multidisciplinaire du CISSS de la Montérégie-Ouest; • que l'élection des membres du comité exécutif du conseil multidisciplinaire du CISSS de la Montérégie-Ouest se tiendra les 29 et 30 mai 2023.	
4.9. Assemblée générale annuelle (AGA) Cette année, la conférence offerte durant l'assemblée générale annuelle portera sur les projets Impacts+ de l'équipe Innovation, dont le but est de concrétiser une idée de solution répondant à un besoin ou une problématique d'équipe. La proposition est retenue par les membres du comité exécutif.	
4.10. ACMQ – Activité du comité de pairs du 19 avril 2023 L'ACMQ organise deux activités de transfert d'expertise le 19 avril 2023 en après-midi : 1. Transfert d'expertise pour les avis/recommandations 2. Comité de pairs	

Quelques membres du comité exécutif participeront au deuxième atelier sur les comités de pairs. Les membres souhaitent également qu'une personne assiste au premier atelier pour voir ce qu'il est possible d'en retirer avec les autres CISSS. Avec l'accord de la direction, Marie-Ève Frégault se propose pour y participer.	
5. Suivis des rencontres du comité exécutif du conseil multidisciplinaire	ACTION / SUIVI
5.1. Dépôt du procès-verbal des rencontres du 2 février 2023	
Le procès-verbal adopté par la majorité des membres pour la rencontre du 2 février 2023 est déposé. L'adoption s'est faite par voie électronique le 30 mars 2023 avec l'ajout suivant : POINT 4.3, page 5 : La proposition est retenue par les membres.	
5.2. Suivis découlant de la rencontre du 2 février 2023	
Les suivis de la rencontre du 2 février 2023 ont été réalisés ou feront partie des discussions de la présente rencontre.	
6. Présentation des dossiers avec invités	ACTION / SUIVI
6.1. Projets focus	
Les membres du comité exécutif reçoivent Éloïse Tougas-Leclerc, chef de service en amélioration continue de la performance et du bureau de projet à la DQEPE, et Léa-Lavoie Rebelo, conseillère cadre en amélioration continue et gestion des projets à la DQEPE, pour présenter les projets focus de l'organisation. <u>Mise en contexte :</u> Afin d'augmenter l'impact du conseil multidisciplinaire dans l'organisation, les membres du comité exécutif du conseil multidisciplinaire souhaitent être au courant des orientations de l'organisation, dont les projets focus. Ces derniers ont donc demandé une présentation des projets focus ayant trait à la qualité de la pratique des professionnels. Madame Éloïse Tougas-Leclerc et madame Léa Lavoie-Rebelo effectuent donc une présentation du processus continu de gestion du portefeuille de projets.	
6.2. CECO – Détresse éthique	
Les membres du comité exécutif reçoivent madame Audrey-Maude Mercier, conseillère cadre au partenariat avec les usagers et à l'éthique clinique à DQEPE pour présenter le sujet de la détresse éthique. <u>Mise en contexte :</u> Le sondage des membres du conseil multidisciplinaire du CISSS de la Montérégie-Ouest réalisé en 2022 révélait qu'une majorité de répondants n'avaient pu, à certaines occasions, poser la bonne action dans le cadre de leur intervention ou leur fonction, en raison d'obstacles ou contraintes organisationnelles au cours de la dernière année.	

En tant qu'agents moraux, les travailleurs de la santé appuient nécessairement leur pratique professionnelle sur des normes disciplinaires et des codes d'éthique, mais aussi sur des valeurs d'empathie, de compassion, sur le souci du travail bien fait et le besoin constant d'intégrité. L'arrivée des différentes vagues de COVID-19 a toutefois contribué à exacerber chez de nombreux professionnels un sentiment de tiraillement entre ces diverses valeurs ainsi que la difficulté d'agir dans le meilleur intérêt des usagers et leurs familles. Cette présentation vise à présenter aux membres du comité exécutif du conseil multidisciplinaire les différents facteurs, internes et externes, qui sont à l'origine de la détresse morale, ainsi que les pistes de solutions identifiées dans la littérature pour aborder et soulager la détresse éthique ou morale des professionnels de la santé. Les membres du comité exécutif sont emballés par cette présentation et suggèrent que cette présentation soit faite à d'autres instances de l'organisation.	
7. Salle de pilotage	ACTION / SUIVI
Animation du tableau opérationnel par Cynthia Lavoie. Comité maintien des compétences professionnelles : Il y aura deux midis-conférences qui auront lieu dans la même semaine aux mois de mai (23 et 25 mai 2023). Les thématiques sont en lien avec la qualité de la pratique : 1. La gestion clinique 2. Potentiel des applications de Microsoft Office dans la pratique clinique Comité de l'AGA et semaine des professionnels : Cette année, la programmation s'échelonnera sur deux semaines, soit du 6 au 15 juin 2023. Des vidéos de reconnaissance par les pairs seront diffusés durant cet événement. Les webinaires porteront sur la thématique du bien-être au travail. Avec le montant d'argent remporté au prix du <i>Gala reconnaissance des Prix CECM en action</i> organisé par l'ACMQ, les membres du comité exécutif du conseil multidisciplinaire souhaitent remettre des cartes-cadeaux aux présentateurs de contenu durant les semaines des professionnels en guise de reconnaissance pour les professionnels. <u>Dix cartes-cadeaux de 50 \$ seront donc achetées à cet effet.</u>	SUIVI : Cynthia Lavoie
8. Dépôt de documents	ACTION / SUIVI
8.1. Soins buccodentaires – Courriels de réponse	
Des courriels de réponses en lien avec les soins buccodentaires sont déposés pour consultation auprès des membres du comité exécutif du conseil multidisciplinaire.	
8.2. Nouvelle demande d'avis – Rôle de PREC	
Une nouvelle demande d'avis, concernant le rôle de PREC à la Direction des programmes Déficiences, est déposée pour consultation auprès des membres du comité exécutif du conseil multidisciplinaire. Il est à noter que des responsables seront nommés pour l'analyse de cette demande.	
8.3. Cotisation annuelle à l'ACMQ des CM pour 2023-2024	
Une lettre concernant la cotisation annuelle à l'ACMQ des conseils multidisciplinaires pour l'année 2023-2024 est déposée pour consultation auprès des membres du comité exécutif du conseil multidisciplinaire.	

8.4. Règlement portant sur la procédure d'élimination de dossiers ou de parties de dossiers d'un usager	
Le règlement portant sur la procédure d'élimination de dossier ou de parties de dossiers d'un usager est déposé pour consultation auprès des membres du comité exécutif du conseil multidisciplinaire. <u>Tout commentaire ou question doit être transmis, s'il y a lieu, à madame Hélène Jean-Baptiste, coordonnatrice des services d'accueil-archives médicales à la DPSCS, via l'adresse courriel suivante helene.jean-baptiste.csss16@ssss.gouv.qc.ca, et ce, d'ici le 14 avril 2023 avant 16 h.</u>	SUIVI : Tous
9. Affaires nouvelles	
Aucune affaire nouvelle n'a été ajoutée à l'ordre du jour.	ACTION / SUIVI
10. Date de la prochaine rencontre	
La date de la prochaine rencontre est le 18 mai 2023 et se tiendra de façon virtuelle, soit par Microsoft Teams	
11. Clôture de la rencontre	
La rencontre se termine à 16 h 34.	



Cynthia Lavoie, présidente du comité exécutif du CM



Marie-Ève Frégault, secrétaire-trésorière du comité exécutif du CM

Rédigé par : Lyzanne Montpetit, technicienne en administration, DSMREU, CISSS de la Montérégie-Ouest